



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5076

Programmation financière complémentaire 2019 au titre de la politique de la ville - volets lien social et éducation, Fonds Associatif Local (FAL) et du Fonds d'Initiatives Locales (FIL) au titre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise (convention territoriale 2015-2020 de Lyon) pour un montant total de 27 600 euros

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. LE FAOU Michel

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAIN (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2019/5076 - PROGRAMMATION FINANCIERE COMPLEMENTAIRE  
2019 AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE - VOLETS  
LIEN SOCIAL ET EDUCATION, FONDS ASSOCIATIF  
LOCAL (FAL) ET DU FONDS D'INITIATIVES LOCALES  
(FIL) AU TITRE DU CONTRAT DE VILLE 2015-2020 DE  
L'AGGLOMERATION LYONNAISE (CONVENTION  
TERRITORIALE 2015-2020 DE LYON) POUR UN  
MONTANT TOTAL DE 27 600 EUROS (DIRECTION DU  
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1606 du 23 novembre 2015, vous avez approuvé la convention territoriale de Lyon formalisant des objectifs de solidarités et de réduction des inégalités territoriales sur le territoire lyonnais, conformément aux orientations du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise.

Afin de développer les liens sociaux, le vivre ensemble, les formes de solidarité par la rencontre entre les différentes populations et l'implication des habitants, la Ville de Lyon et l'Etat ont constitué des fonds réservés aux petites associations et collectifs d'habitants intervenant dans les quartiers prioritaires : le Fonds associatif local (FAL) et le Fonds d'initiatives locales (FIL).

Lors de la séance du 20 mai 2019, vous avez approuvé notamment les programmations financières au titre du volet lien social, du FAL et du FIL ainsi qu'une subvention à l'association Anciela qui a mis en place un espace ressources dédié à l'accompagnement des conseils citoyens de Lyon (délibération n° 2019/4716 du 20 mai 2019).

Créés par la loi du 21 février 2014, je vous rappelle que les conseils citoyens ont un rôle :

- de veille sur les besoins du quartier grâce à l'expertise du vécu et de la vie quotidienne des habitants du territoire concerné ;
- d'avis et de propositions sur les projets conduits et l'action des institutions sur son périmètre d'intervention ;
- de participation à l'élaboration, au suivi de la mise en œuvre, l'évaluation et au pilotage de la Convention territoriale et des projets de territoire.

En complément des actions de formation et d'accompagnement réalisées par Anciela, l'Etat a délégué à la Ville de Lyon la gestion d'une enveloppe dédiée à l'aide au fonctionnement des conseils citoyens.

Les subventions de fonctionnement accordées aux conseils citoyens qui apparaissent dans le tableau ci-dessous, portées par une structure associative membre du collège « acteurs locaux » de chacun d'entre eux, ont pour objet de leur permettre de prendre en charge les frais liés à l'exercice de leur missions ou à la réalisation d'actions spécifiques dans les quartiers concernés.

Afin de compléter ces programmations par des actions dont l'instruction n'était pas achevée pour être soumises à votre approbation lors des séances précédentes, je vous

propose, Mesdames et Messieurs, de répondre favorablement aux propositions de subventions qui figurent dans le tableau suivant :

QUARTIER	ASSOCIATION MAITRE D'OUVRAGE	ACTION	Coût total de l'action	MONTANT PROPOSE 2019
<b>FAL</b>				
7 <sup>ème</sup> / Gerland cité jardin	<b>Les Dames de Gerland</b> Maison des Associations 7 rue Ravier 69007 Lyon	<u>Actions culturelles intergénérationnelles et solidaires</u> : soutien aux familles par la mise en place d'un lieu d'écoute et d'échanges par le biais d'ateliers éducatifs, de groupes de réflexion, de sorties culturelles, en organisant des ateliers créatifs, des sorties culturelles, événements autour de sujets du quotidien. Environ 130 personnes touchées	12 275 €	<b>3 500 €</b>
7 <sup>ème</sup> Gerland cité jardin	<b>Association des jeunes de Gerland</b> 50 rue Challemel Lacour 69007 Lyon	<u>Projet 2019</u> : Organisation tout au long de l'année des rencontres et d'événements sportifs, éducatifs, culturels et festifs. Environ 300 personnes bénéficiaires.	10 000 €	<b>3 500 €</b>
QPV 8 <sup>ème</sup>	<b>L'étincelle culturelle</b> 100 route de Vienne 69008 Lyon	<u>S'exposer en lien</u> : portrait photographique des habitants et commerçants du 8 <sup>ème</sup> , une exposition par quartier, exposition finale à la mairie pour les 60 ans. Une centaine de personnes sont prévues	19 180 €	<b>1 000 €</b>
<b>Total</b>				<b>8 000 €</b>
<b>FIL Conseils Citoyens</b>				
3 <sup>ème</sup> Moncey	<b>Centre social Bonnefoi</b> 5 rue Bonnefoi 69003 Lyon	Aide au fonctionnement du conseil citoyen Moncey	1 000 €	<b>1 000 €</b>
5 <sup>ème</sup> Sœur Janin	<b>Centre Socio-culturel du Point du Jour</b> 10 impasse Secret 69005 Lyon	Aide au fonctionnement du conseil citoyen Sœur Janin	1 000 €	<b>1 000 €</b>
8 <sup>ème</sup> Langlet Santy	<b>Association de gestion des Centres Sociaux Etats-Unis et Langlet-Santy</b> 73 avenue Jean Sarrazin 69008 Lyon	Aide au fonctionnement du conseil citoyen Langlet Santy	500 €	<b>500 €</b>
8 <sup>ème</sup> Etats-Unis	<b>Les Etats en Fête</b> 52 avenue Paul Santy 69008 Lyon	Aide au fonctionnement du conseil citoyen Etats-Unis	1 000 €	<b>1 000 €</b>
8 <sup>ème</sup> Mermoz	<b>Centre social Mermoz</b> 1 rue Joseph Chalier 69008 Lyon	Aide au fonctionnement du conseil citoyen Mermoz	1 000 €	<b>1 000 €</b>
8 <sup>ème</sup> Moulin à Vent	<b>Association Albert Laurent</b> 160 rue Challemel Lacour 69008 Lyon	Aide au fonctionnement du conseil citoyen Moulin à Vent	1 000 €	<b>1 000 €</b>
9 <sup>ème</sup> Duchère	<b>Centre social de la Sauvegarde</b> 26 rue Rosa Parks 69009 Lyon	Aide au fonctionnement du conseil citoyen	1 000 €	<b>1 000 €</b>
<b>Total</b>				<b>6 500</b>
<b>Lien Social</b>				

QUARTIER	ASSOCIATION MAITRE D'OUVRAGE	ACTION	Coût total de l'action	MONTANT PROPOSE 2019
2 <sup>ème</sup> Verdun Suchet	<b>MJC Presqu'île Confluence</b> 28 quai Rambaud 69002 Lyon	<u>L'Hippocamp</u> : fête de quartier sur le secteur de Perrache-Sainte Blandine ; Douze structures sociales et culturelles ayant pour objectif de créer et proposer un événement festif et fédérateur et de rendre les habitants acteurs de leur quartier.	3 150 €	<b>1 000 €</b>
8 <sup>ème</sup> Etats-Unis	<b>Eco Couture</b> 6 rue des Serpollières 69008 Lyon	<u>Insertion sociale par l'apprentissage de la couture</u> : création des collections capsules à partir des chutes de tissus ; formation au métier de couturière ; apprentissage du français ; sorties découverte culturelle du patrimoine industriel et artisanal lié au textile.	15 000 €	<b>3 000 €</b>
8 <sup>ème</sup> Moulin à Vent	<b>Epicentre</b> 104 route de Vienne 69008 Lyon	<u>Séisme solidaire</u> : festival qui rassemble une trentaine d'acteurs locaux engagés pour la solidarité et le développement durable. Cette journée vise à faire découvrir aux habitants de Grand Trou et Moulin à Vent des initiatives innovantes développées de façon collective par des jeux. 500 personnes sont attendues.	6 100 €	<b>2 000 €</b>
9 <sup>ème</sup> Duchère	<b>MJC Duchère</b> 237 rue des Erables 69009 Lyon	<u>Emergence du groupe de Hip Hop "Brigade Fantôme"</u> par la production d'un contenu audio et visuel, aider les jeunes à aboutir leur projet artistique, participer à la formation dispensée par l'association CRAP.	2 000 €	<b>1 100 €</b>
<b>Total</b>				<b>7 100 €</b>

Enfin, l'association Lyon Patriote Entrain Saint-Denis (PESD) domiciliée au 53, rue Philippe de Lasalle 69004 Lyon propose un accueil de loisirs pour les enfants de 4 à 11 ans durant les vacances scolaires. Cette action est développée à travers de grands jeux, d'ateliers de découverte spécifiques et permettent de promouvoir les notions de respect et de partage.

Cette action est financée par la Ville depuis plusieurs années dans le cadre du projet éducatif de territoire (PEDT) de Lyon et sa programmation sur le temps extra-scolaire, qui intègre le volet éducation de la Convention territoriale de Lyon.

Cette action qui n'avait pu être intégrée à la programmation des actions 2019 PEDT extra-scolaire, approuvée lors de la séance du Conseil municipal du 20 mai dernier, fait l'objet d'une demande de subvention à hauteur de **6 000 euros**, à laquelle je propose de répondre favorablement.

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2015/1606 du 23 novembre 2015 et n° 2019/4716 du 20 mai 2019 ;

Vu l'avis du Conseil des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

### **DELIBERE**

- 1- La programmation financière complémentaire de subventions de fonctionnement des actions spécifiques inscrites au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2020 de l'agglomération lyonnaise, et figurant dans le tableau ci-dessus, est approuvée.
- 2- Le modèle-type de convention d'application à signer avec les associations pour lesquelles des conventions cadres ou mixtes ont déjà été signées antérieurement, joint en annexe à la présente délibération, est approuvé.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer les différentes conventions avec les associations concernées.
- 4- Les dépenses en résultant, soit **27 600 euros** seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours comme suit :
  - **14 500 euros** sur la ligne de crédit 41781, nature 6574, fonction 520 ;
  - **7 100 euros** sur la ligne de crédit 46102 – nature 6574 – fonction 520 après transfert de 6 668 euros depuis la ligne de crédit 41780, nature 6574, fonction 520 et 432 euros depuis la ligne de crédit 41936, nature 6574, fonction 025 ;
  - **6 000 euros** sur la ligne de crédit 41944, nature 6574, fonction 522, après transfert de 5 958 euros depuis la ligne de crédit 41781, nature 6574, fonction 520.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Michel LE FAOU